



COMMUNIQUE N°002/AMJT/2026

**RELATIF AU DEMARRAGE DES TRAVAUX DE LA COMMISSION
ADMINISTRATIVE DE REVISION ANNUELLE DES LISTES ELECTORALES,
AU TITRE DE L'ANNEE 2026**

L'Ambassade de la République du Mali à Tokyo informe la communauté malienne résidant dans les pays de sa juridiction (Japon, République de Corée, Australie, Philippines, Nouvelle-Zélande) que les travaux de la Commission administrative de révision annuelle des listes électorales, au titre de l'année 2026, débiteront **le mardi 6 octobre 2026 et se poursuivront jusqu'au 31 décembre 2026.**

Les travaux de la Commission auront lieu à la Chancellerie de l'Ambassade du Mali à Tokyo, sise au 3-12-9 Kami-Osaki, Shinagawa-ku, Tokyo 141-0021, **tous les jours ouvrables de 10H00 à 17H00.**

Les opérations de révision porteront sur :

1. L'inscription d'office

- des citoyens en âge de voter (18 ans) disposant d'un numéro d'identification nationale (NINA) ;
- des citoyens qui rempliront dans l'année suivante les conditions d'âge pour être électeurs et disposant d'un numéro d'identification nationale (NINA).

2. Les transferts des personnes ayant changé de lieu de résidence

3. Les radiations

- des électeurs décédés ;
- des électeurs inscrits indûment ou par erreur ;
- des électeurs condamnés à une peine entraînant l'incapacité électorale.

Les personnes concernées par les différentes opérations doivent se munir des pièces suivantes :

- la copie de leur fiche descriptive individuelle ;
- la carte NINA ;
- la carte d'identité biométrique.

Pour la réussite de l'opération, l'Ambassade sait compter sur la mobilisation et l'engagement patriotique de toutes et de tous.

Tokyo, le 5 octobre 2026



L'Ambassadeur

Didier DACKO
Commandeur de l'Ordre National